

## Règlement de l'académie

Afin d'offrir les meilleures conditions d'enseignement, l'Académie étoffe d'année en année son règlement. Il s'agit avant tout d'un contrat d'engagement entre l'élève et l'Académie. Il est indispensable de le respecter pour la bonne marche de l'Académie.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance avant de signer votre feuille d'inscription.

### Assistance aux cours :

---

- L'élève est tenu d'assister régulièrement aux cours pour la bonne marche de l'enseignement.
- Les professeurs apprécient d'être avertis en cas d'absence.
- Les cours manqués sont à rattraper durant l'année scolaire. Au delà de l'année en cours, les cours manqués sont perdus. Il n'est pas possible de récupérer les cours durant les ateliers ou les stages.
- **Les vacances prises par l'élève ne sont pas déduites du prix des cours, elles peuvent être rattrapées. Ceci est également valable pour les jours fériés.**
- Lors d'un rattrapage, l'élève doit s'annoncer au professeur.
- L'élève devra avoir un comportement correct en classe avec ses camarades afin que l'harmonie règne en classe.

### Inscription, engagement et annulation :

---

- Lors de l'inscription, le futur élève doit prendre connaissance du règlement. Avec sa signature, il s'engage à respecter les conditions de l'Académie.
- Durant le premier trimestre (sept-déc.), l'élève a la possibilité d'annuler son inscription avec un délai d'un mois pour la fin d'un mois.
- Dès le mois de janvier, l'élève s'engage à suivre les cours jusqu'au mois de juin, y inclus.
- Lorsque l'élève décide d'arrêter un cours, il le fera par écrit ou par e-mail avec un délai d'un mois pour la fin d'un mois. Aucune annulation ne sera prise en considération par téléphone, sms ou verbalement au professeur.
- **Tant que l'annulation n'est pas formalisée, l'élève reste redevant pour les cours auxquels il s'est inscrit.**

### Prix :

---

- |                                 |                 |  |
|---------------------------------|-----------------|--|
| - 1 cours de 60 min par semaine | CHF 90.-/mois   | CHF 80.-/mois pour les étudiants/ écoliers |
| - 1 cours de 90 min par semaine | CHF 110.-/mois  | CHF 95.-/mois pour les étudiants/écoliers  |
| - cours enfants                 | CHF 60.- / mois |  |

Les prix des ateliers : voir programme

Location bata de cola + caution : les élèves seront informé personnellement

Réduction à partir du 2<sup>ème</sup> cours par semaine.

Frais d'inscription, obligatoire : CHF 15.- (à payer lors du premier mois)

Cotisation Al-Andalus, obligatoire : CHF 30.- (à payer lors du premier mois)

## Contenu du cours :

---

- Durant l'année, les professeurs enseignent une chorégraphie originale.
- L'élève a le droit de la présenter dans un cadre privé.
- Tout élève qui voudrait la présenter sur une scène publique doit obligatoirement indiquer le nom du chorégraphe, en l'occurrence le professeur et en demander l'autorisation.
- Il n'est pas autorisé d'enseigner les chorégraphies dans une autre école, en dehors de l'Académie.

## Paiement :

---

- Les cours se règlent cash, directement au professeur. Veuillez vous assurer qu'il a correctement noté votre paiement. En cas de litige, c'est sa fiche qui fait foi.
- Les paiements doivent se faire durant la 1<sup>ère</sup> semaine du mois.
- Tout retard non signalé engendrera des frais administratifs.
- Aucun remboursement ne sera fait pour les cours manqués ; l'Académie donne la possibilité de récupérer les cours manqués.

## Matériel :

---

- Afin de pouvoir travailler correctement, nous recommandons à l'élève d'avoir le matériel adéquat.
- L'élève peut s'adresser au professeur pour lui demander conseil.

## Vacances :

---

L'Académie ferme durant les vacances scolaires. Veuillez vous référer au tableau des vacances.

L'Académie s'engage à donner des cours de qualité et dans les meilleures conditions possibles.

Nous sommes heureux et fiers d'avoir des professeurs qui sont sollicités pour des spectacles. Ils partent quelques fois en Espagne afin de prendre eux-mêmes des cours. Il peut donc arriver que certains cours soient remplacés par un autre professeur ou un assistant. Le cas échéant, un cours peut être annulé ; dans ce cas, il est remplaçable.